

# Compte rendu du Conseil Municipal

Présents : Philippe HEITZ, Madjid BRIBI, Vincent CARREY, Benoit LAFFONT,, Emeline RA-PAUD, Mathieu ROUSSEAU, Emanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, Elisabeth VILLARS, Etienne CHATELON , Pierre BURELLIER

Absent/excusé : Hervé MARCON ( pouvoir donné à Vincent CARREY)

Secrétaire de séance : Vincent CARREY

## 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 Avril 2021

→ approuvé à l'unanimité.

## 2- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 mars 2021, le Maire propose à l'Assemblée, compte tenu du faible effectif d'agents communaux, de fixer le taux de 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois.

→ adopté à l'unanimité

## 3- Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 35 heures hebdomadaires.

Il informe de la demande d'avancement de grade de Monsieur Mickaël GERLAND, auquel ce dernier peut prétendre.

Le Maire propose de supprimer cet emploi d'adjoint technique territorial pour 35 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet.

**Vu** le tableau des emplois

**Vu** la délibération déterminant les ratios des promus/promouvables

**Vu** l'avis du comité technique intercommunal 26 mars 2021

Après discussion, les membres du Conseil à l'unanimité :

- approuvent la suppression à compter du 30 juin 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- approuvent la création à compter du 1er avril 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,

- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012,
- chargent Monsieur le Maire de procéder à l'avancement de grade de Monsieur Mickaël GERLAND.

#### **4- Demande de subvention au département concernant le reboisement**

M. le Maire donne lecture du devis des travaux de plantation dans la forêt communale établi par l'Office National des Forêts, de 12 752.01€ HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide Forêt volet 5 – reboisement auprès du Département de la Loire.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander une aide Forêt auprès du département de la Loire.

#### **5- Heures complémentaires personnels service de l'école**

M. le Maire informe qu'il devient nécessaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021 d'octroyer une heure complémentaire par semaine à Mme Annie GUILBAUD, adjoint technique titulaire à temps non complet, au service de l'école.

M. le Maire donne lecture du décret n°2020-592 du 15 mai 2020 qui est venu préciser les modalités de calcul des heures complémentaires des agents nommés dans des emplois à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer le paiement d'une heure complémentaire par semaine jusqu'au 6 juillet 2021.

#### **6- Questions diverses**

a) Chemin de la Canne à Ceylionnas : les passages fréquents à vitesse parfois élevée de quads et motos-cross qui empruntent le chemin rural de la Canne et le passage privé entre les maisons du hameau représentent un risque et une nuisance pour les riverains. Les panneaux interdisant l'accès au passage privé ne sont pas respectés. Une rencontre avec les riverains et les agriculteurs usagers du chemin rural est à programmer pour déterminer les solutions envisageables.

b) M. le Maire informe des conditions d'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin. Le double scrutin combiné aux mesures sanitaires va nécessiter un nombre accru d'assesseurs et l'organisation des bureaux de vote selon les préconisations de la circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 26 avril 2021.

Prochain Conseil municipal le 2 juin 2021 à 19h30.